Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220309-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération n° **DEL2022_03_9**
Intitulé : **SUBVENTIONS À LA MAÎTRISE DE SEINE-MARITIME DANS LE CADRE DE LA CHAM**
Culture et sport - Culture - Autres

*

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 11

Présents :
Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :
Monsieur Jean-Louis LUC, Madame Charlotte MASSET

Absents représentés :
Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Alain LOPEZ donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220309-DE

Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Francis ALABERT donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Laurent BENARD donne pouvoir à Monsieur Michaël DODELIN, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Madame Sandrine LOLLIER, M. Romain LEFEVRE et Mick LEROY

Monsieur Éric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Depuis 2015, la Communauté de communes Yvetot Normandie pour le Conservatoire intercommunal de musique conventionne avec le collège Albert Camus d'Yvetot pour la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM).

Une CHAM a pour objectif principal de favoriser la réussite scolaire par l'accès à la culture et à la pratique musicale. Les CHAM doivent permettre aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles en développant parallèlement des compétences musicales particulièrement affirmées.

Depuis 2019, la Communauté de communes Yvetot Normandie ne met plus à disposition deux professeurs (de formation musicale et de piano) du Conservatoire intercommunal de musique mais verse à la Maîtrise de Seine-Maritime, en résidence au collège Albert Camus, une subvention correspondant à la valorisation du temps de travail de ces professeurs afin que la Maîtrise recrute elle-même le personnel nécessaire, en plus de la subvention annuelle de fonctionnement.

En 2021, la subvention de fonctionnement – incluant cette valorisation du temps de travail des professeurs intervenant dans la CHAM – versée par Yvetot Normandie à la Maîtrise de Seine-Maritime était de 20 500 €. Il est proposé au Conseil communautaire, au titre de l'année 2022, de verser la somme de 20 500 € pour continuer à aider à la structuration et à la professionnalisation de la Maîtrise.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 22/03/2022

Article unique – De verser à la Maîtrise de Seine-Maritime une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 500 € pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220309-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

Amendement présenté en séance par M. Mickaël DODELIN :
Article 2 – De conditionner le versement des subventions de fonctionnement à partir de la prochaine année scolaire à la signature d'une convention d'objectif.
Amendement adopté à l'unanimité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220331-DEL20220309-DE

